



SOFTBALL CANADA
CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ ET ACCEPTATION DES RISQUES
(PARTICIPANTES ÂGÉES DE 17 ANS ET MOINS)

ATTENTION!

Par la signature de cet accord, vous renoncez à certains droits légaux, dont celui de poursuivre. Lisez-le attentivement.

1. Cet accord a force obligatoire. Si vous avez des questions ou des préoccupations, obtenez des précisions avant de le signer. À titre de participant au Programme de l'équipe nationale féminine de Softball Canada et aux programmes, activités et événements connexes (collectivement les « événements »), le(la) soussigné(e), réputé(e) être la participante et/ou son parent/tuteur, et leurs héritiers, proches parents, représentant personnel, successeur ou ayant droit (collectivement les « parties »), reconnaissent et acceptent les modalités suivantes :

Clause d'exonération de responsabilité

2. Softball Canada et ses directeurs, dirigeants, membres de comité, membres, employés, entraîneurs, bénévoles, participants, agents et représentants (collectivement l'« organisation ») ne peuvent être tenus responsables des blessures, lésions corporelles, dommages, dommages matériels, dépenses, pertes de revenus ou toute autre perte subis par les parties au cours ou à la suite du sport de softball et/ou des événements.

J'ai lu les paragraphes 1 et 2 et j'accepte d'être lié(e) par ceux-ci.

Description des risques

3. La participante prend part de son plein gré au sport de softball et aux événements. En contrepartie de ma participation/la participation de mon enfant/ma pupille, les parties aux présentes reconnaissent qu'elles sont au courant des risques, dangers et périls associés ou liés au sport de softball et/ou aux événements et assument tous les risques. Les risques, dangers, blessures et périls pouvant découler des actions ou inactions des participants, ou des actions ou inactions d'autrui, du règlement du jeu ou des conditions des installations ou de l'équipement, incluent, mais sans s'y limiter, ceux résultant de :
- a) exécution de techniques physiques intenses et exigeantes et/ou fatigue et étirement de divers groupes musculaires;
 - b) épreuves et essais physiques;
 - c) activité physique vigoureuse, entraînements cardiovasculaires intenses, mouvements rapides, arrêts et virages brusques;
 - d) conditions climatiques et températures extrêmes occasionnant déshydratation, coup de chaleur, insolation ou hypothermie;
 - e) gazon, pelouse et autres surfaces, y compris infections bactériennes et éruptions cutanées;
 - f) chutes en raison d'un terrain ou de surfaces glissantes, inégales ou irrégulières;
 - g) collisions avec des barrières, mâts, gradins, buts, bâtons, balles et équipement;
 - h) contact ou collision avec d'autres participantes ou avec de l'équipement ou des véhicules;
 - i) utilisation inadéquate de l'équipement, défaillance mécanique de l'équipement ou équipement de sécurité inapproprié;
 - j) lésions de la moëlle épinière pouvant provoquer une paralysie permanente;
 - k) voyages aller-retour liés à des événements compétitifs et non compétitifs constituant une partie intégrante des activités de l'organisation.
4. En outre, les parties sont conscientes qu'il y a certains dangers, périls et risques inhérents aux voyages internationaux, y compris, mais sans s'y limiter : blessure, incapacité permanente ou décès, dommages matériels, maladie ou préjudices économiques ou sociaux graves, pouvant découler de l'action ou inaction de la participante, d'autrui ou de l'organisation, et résultant, entre autres, de conditions climatiques, de l'état de l'équipement utilisé, de barrières linguistiques, de cultures sociales différentes, de lois locales et nationales, de grèves, de catastrophes naturelles, de troubles civils ou hostilités, d'activités terroristes ou actes de guerre. Il peut également exister d'autres risques qui ne sont pas connus ou qui ne sont pas raisonnablement prévisibles.

J'ai lu les paragraphes 3 et 4 et j'accepte d'être lié(e) par ceux-ci.

Acceptation des responsabilités

5. En contrepartie de l'occasion que Softball Canada me donne de prendre part aux événements, les parties conviennent que :
- a) les parties sont responsables de déterminer si la participante est suffisamment apte et en assez bonne santé pour participer aux événements;
 - b) un fournisseur de soins de santé n'a pas déconseillé aux parties que la participante prenne part aux événements; la participante n'a aucun problème médical ou physique qui pourrait représenter un danger pour elle ou d'autres personnes ou qui pourrait nuire à sa capacité de participer aux événements en toute sécurité;
 - c) les parties acceptent librement et assument entièrement tous ces risques ainsi que la possibilité de lésion corporelle, décès, dommages matériels, dépenses et pertes connexes, dont la perte de revenus résultant de ma participation aux événements.

Dégagement de responsabilité et clause d'exonération de responsabilité

6. **LES PARTIES LIBÈREMENT, EXONÈRENT ET DÉGAGENT** l'organisation de toute responsabilité à l'égard des obligations, réclamations, demandes, dommages (y compris les dommages directs, indirects, accessoires, spéciaux ou consécutifs), pertes (économiques et non économiques), actions, jugements, exécutions et frais (y compris les honoraires juridiques) (collectivement les « réclamations ») que les parties pourraient avoir à tout moment par suite de ma participation aux événements ou des voyages aller-retour occasionnés par les événements, quelle que soit la manière dont ces réclamations auront été occasionnées.

J'ai lu les paragraphes 5 et 6 et j'accepte d'être lié(e) par ceux-ci.

Attestation

7. Les parties conviennent que cet accord de CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ ET ACCEPTATION DES RISQUES est régi par les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et que tout litige intenté au sujet de cet accord ou des événements ou relatif à ceux-ci sera soumis aux tribunaux de cette province. Advenant qu'une cour ou un tribunal compétent tienne une disposition de cet accord pour illégale, inapplicable ou en conflit avec une loi le régissant, ses modalités et dispositions seront réputées dissociables, de sorte que les autres dispositions demeureront valides.
8. Les parties reconnaissent qu'elles ont lu et compris le présent accord, qu'elles l'acceptent volontairement et que cet accord est contraignant pour elles-mêmes, leurs héritiers, époux, enfants, parents, tuteurs, proches parents, exécuteurs, administrateurs et représentants juridiques ou personnels.

Prénom et nom de la participante
(en lettres moulées)

Signature de la participante

Témoin

Date

Prénom et nom du parent/tuteur
(en lettres moulées)

Signature du parent/tuteur

Témoin

Date